



DEVOIR DE VÉRITÉ



#8

NUMÉRO SPÉCIAL

DISPARITIONS FORCÉES :
LA PAROLE AUX VICTIMES



Devoir de Vérité est le magazine semestriel de la FEMED. À travers les activités et actualités du réseau de la FEMED, il s'agit de revenir sur les enjeux entourant la lutte contre les disparitions forcées dans le bassin euro-méditerranéen, et plus largement, à travers le monde. Devoir de Vérité se veut être un instrument de sensibilisation sur les disparitions forcées mais également de réflexion sur ces problématiques.

Ce huitième numéro « **Disparitions forcées la Parole aux victimes** » est une édition spéciale consacrée aux victimes de disparitions forcées et aux membres de leurs familles, ainsi qu'à la société civile qui travaille sur ce thème à savoir i.e. les associations, les ONG de défense des droits de l'Homme, les activistes...

-
**FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE
LES DISPARITIONS FORCÉES (FEMED)**

EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED
DISAPPEARANCES

-
Adresse : 112, rue de Charenton, 75012, Paris, France

Téléphone : + 33 (0) 1 42 05 06 22

Mobile : + 33 (0) 7 60 21 06 22

Fax : + 33 (0) 9 53 36 81 14

Email : secretariat.femed@disparitions-euromed.org

Site : www.disparitions-euromed.org

Facebook : www.facebook.com/disparitions.euromed?ref=hl

Twitter : <https://twitter.com/FEMEDonline>

-
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Nassera Dutour, Halit Bérisha, Rachid El Manouzi,
Boubkeur Largou, Ouattara Youssouf

-
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Nassera Dutour

-
CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGES

Julian Jeanne

-
IMPRESSION

Ce numéro a été tiré en 500 exemplaires

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

**Disparitions forcées :
la parole aux victimes**

DISPARITIONS FORCÉES : TÉMOIGNAGES

SYRIE

› Hamoud Massaab, victime de
disparition forcée au nom de la liberté

MAROC

› Madame Salem Habiba El Hakmaoui:
« Mon fils est toujours vivant tant
qu'il n'aura pas sa véritable tombe »
› Madame Fatima Abbou :
18 ans d'attente d'information
sur le sort de son fils

ALGÉRIE

› Histoire d'un disparu,
Rachid Bakhtiar Meftah

KOSOVO

› Massacre on Berisha family on
26 March 1999 in Suhareka,
Interview with Dashurije
(Berisha) Kuqi (en anglais)

POÉSIE

› « Otage malgré lui » de Zakia
Lakel, mère de disparu en Algérie

LA FEMED ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES À TRAVERS LA RÉGION EURO-MÉDITERRANÉENNE

CFDA - S.O.S. DISPARUS ALGÉRIE

Affiche de lancement des
activités du 30 août 2015

KOSOVO

› Activités de l'association «Shpresimi»
(Espoir) en faveur du soutien des
familles des victimes de la guerre et
des disparitions forcées à Suharekë

JOURNÉE INTERNATIONALE DES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES DU 30 AOÛT 2015

LYBIE

› Human Rights Solidarity

MAROC

› Comité de Coordination des
Familles des Disparus (FMVJ)

BOSNIE

› Association des familles des
personnes détenues et disparues
« Vrbanja » Kotor Varos - Travnik

SYRIE

› Communiqué de presse conjoint
d'associations locales

IRAK

› Quelques images

DISPARITIONS FORCÉES : LA PAROLE AUX EXPERTS

› Interview de Madame Nassera
Dutour a RFI : « La FEMED et
la lutte contre l'impunité »

MAROC

› Entretien avec Monsieur
Boubkeur Largou, Président de
l'Organisation Marocaine des
Droits Humains (OMDH)

ÉDITORIAL

DISPARITIONS FORCÉES : LA PAROLE AUX VICTIMES

L'Homme est dans l'histoire. C'est un être social qui vit dans un État, son histoire dans l'histoire de ses semblables. Cependant, l'histoire de l'humanité nous prouve à plusieurs reprises que la société n'a pas toujours été le théâtre de la paix perpétuelle et de respect permanent des droits humains. L'histoire de l'Homme, c'est malheureusement aussi, l'enchaînement effréné d'événements tragiques entre guerres sanglantes, extrémisme et négation de certains Hommes par d'autres Hommes. Ces abus de pouvoir de l'État, vont jusqu'à nous pousser à la réflexion sur la frontière entre celui-ci et l'état de nature. Dans cette relation conflictuelle des Hommes dans l'État, parmi tant de violations des droits de l'Homme, nous retrouvons les disparitions forcées. En anglais, on parle de « *enforced disappearances* » et depuis la dictature argentine de 1976, on parle de « *desaparecidos* ». Dans son récent roman *Météorologue*, sur la terreur totalitaire, Olivier Rolin va jusqu'à écrire : « *la formidable machine à tuer est aussi une machine à effacer la mort* ». C'est témoigner toute l'ampleur de ces crimes en termes de nombre de victimes.

Lorsqu'une personne disparaît, certains de ses droits les plus fondamentaux comme les droits à la vie, à la sûreté de sa personne etc. se voient *ipso facto*, violés. Le disparu ne peut non plus plaider légitimement sa

cause devant un tribunal du fait de l'absence totale d'information sur son sort, son lieu de détention et les griefs qui lui sont reprochés. La disparition forcée est un acte de torture puisqu'il y a un fort risque que la personne détenue arbitrairement soit physiquement torturée.

La disparition forcée constitue une violation directe des droits de la victime mais au-delà, entraîne aussi des conséquences pour sa famille et ses proches qui sont maintenant reconnus en droit international en tant que « *victimes indirectes* ». Quand une personne disparaît, les membres de sa famille se voient également privés d'un certain nombre de leurs droits fondamentaux. Le droit à la vérité est violé en l'absence de toute in-

formation sur le sort et le lieu de détention du disparu ainsi que les raisons de son arrestation arbitraire. En faisant disparaître une personne, on entraîne chez sa famille et ses proches, la même angoisse psychologique ressentie par la victime directe. La dimension continue d'une disparition forcée prolonge l'angoisse des familles et des proches. Le souvenir indélébile du disparu les plonge dans un état délétère mû par l'espoir qu'un jour, ce dernier revienne à la maison. La réparation pleine et entière d'un tel crime, passe nécessairement par la mise en œuvre préalable des droits des familles à la justice et à la vérité.

« L'HISTOIRE
DE L'HOMME,
C'EST AUSSI,
L'ENCHAÎNEMENT
EFFRÉNÉ
D'ÉVÉNEMENTS
TRAGIQUES. »

Pour les enfants, la disparition forcée d'un père ou d'une mère, peut constituer une véritable menace, une hypothèque pour leur avenir. Leurs destins peuvent prendre une autre tournure, le père ou la mère disparue ne peut plus leur garantir le soutien moral et la sécurité affective et surtout matérielle nécessaires pour leur bon développement et intégration socio-professionnelle.

Enfin, la disparition forcée constitue une réelle menace pour toute la société : lorsque la personne disparue est un défenseur des droits de l'homme, un opposant politique, un journaliste, un membre de la société civile, un activiste ; cela représente pour tous les citoyens une source constante de peur, un sentiment d'insécurité. Ce sentiment récurrent d'être susceptible de disparaître à son tour, est en soi, une violation des droits de toute personne à la liberté et à la sûreté de sa personne. Ainsi, leur persistance est l'expression d'une société d'insécurité dans laquelle, chaque Homme représente un loup potentiel pour son prochain. Un monde qui ne respecte ni le droit à la vie ni les libertés de conscience, d'opinion et d'expression. Ces crimes traduisent ainsi, l'échec de l'État dans sa responsabilité de protection contre la violence qui prévaut à l'état de nature.

Ce huitième numéro de la Revue « Devoir de Vérité » est consacré aux victimes de disparitions forcées et aux membres de leurs familles, ainsi qu'à la société civile qui travaille sur ce thème à savoir i.e. les associations, les ONG de défense des droits de l'Homme, les activistes, les journalistes...

La raison humaine étant capable du pire et du meilleur, nous aspirons encore,

« POUR LES
ENFANTS, LA
DISPARITION
FORCÉE D'UN
PÈRE OU D'UNE
MÈRE, PEUT
CONSTITUER
UNE
HYPOTHÈQUE
POUR LEUR
AVENIR. »

pouvoir atteindre un jour, une société où, nul ne sera victime de cette pratique inhumaine. En fin de compte, nous sommes là pour construire le monde. Que chacun apporte sa pierre à l'édification de « l'Humanité ». ■

DISPARITIONS FORCÉES

TÉMOIGNAGES

-

SYRIE

- **Hamoud Massaab,**
victime de disparition
forcée au nom de la liberté

En 2005, je suis retourné en Syrie après avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en Arabie Saoudite où mon père travaillait. Après avoir fait plusieurs demandes pour étudier dans une université syrienne, j'ai obtenu une préinscription à l'Université d'Alep. Malheureusement, mon inscription n'a pas été possible. Pour cause, je n'avais pas la carte d'adhérent au Parti Baas Syrien [Parti politique Bachar El Assad]. Finalement, j'ai pu m'inscrire à l'Université Internationale des Sciences et Technologies. Cette université ne nécessitait pas d'avoir au préalable, un numéro d'enregistrement au parti Baas pour être inscrit.

En 2007, pendant la période des élections [référendum – note en bas de page] pour le nouveau mandat de Bachar al-Assad, moi et mes amis avons décidé de ne pas participer à une telle farce électorale car en Syrie, nous avons conscience qu'aucun candidat ne pouvait faire le poids contre le pouvoir du régime Al- Assad. [...] En tant que jeunes, nous avons l'habitude d'entendre beaucoup de choses sur la brutalité de l'ancien régime dictatorial de Hafez al-Assad. Et visiblement, cette époque ressemblait énormément à la nôtre [2011]. Nous n'avions plus peur car nous étions déterminés à faire changer les choses. C'est entre autres dans ce contexte que la Révolution syrienne va

survenir. Nous voulions retrouver notre dignité bafouée et notre liberté confisquée depuis si longtemps. [...].

Le 03 octobre 2011, j'ai été arrêté par des agents de sécurité à l'entrée sud de Damas dans un bus en direction de mon université située hors de la ville. Ces agents ont demandé les pièces d'identités de chaque passager. Ils nous ont demandé de descendre du bus pour être contrôlé au niveau d'un check-point. Mon nom était parmi les premiers à être cités par ces agents visiblement satisfaits que je me trouve là. Et j'ai tout de suite compris que j'étais tombé dans un piège.

Ils m'ont violemment battu et conduit dans une petite cabane à côté de la barrière. Là-bas, ils m'ont couvert les yeux avec un tissu épais et ligoté mes mains de manière très violente. Près d'une heure plus tard, un officier qui semblait être en charge du check-point m'a mis dans une voiture et j'ai été transporté vers un lieu que j'avais du mal à reconnaître à cause du bandage sur les yeux. Le voyage durera près d'une demi-heure. Une fois là-bas et après qu'ils m'aient fouillé et pris tout ce que j'avais sur moi, on m'a ensuite conduit dans une grande salle avec beaucoup d'autres détenus. Je suis resté assis dans cette salle toute la nuit me demandant quand j'allais être libéré. J'ignorais si mes amis révolutionnaires et mes parents savaient que j'avais été enlevé. Je me demandais constamment s'ils allaient me tuer. Je n'arrêtais pas de m'inquiéter et de me poser plein de questions.

Le lendemain, j'ai été transféré vers un autre lieu. J'ai fini par apprendre plus tard qu'il s'agissait du centre des Services de Renseignements de l'Armée de l'Air Syrienne, situé dans l'aéroport militaire d'Al-Maza. En entrant dans la base, j'entendais les voix qui hurlaient sous la torture. J'étais terrifié. On m'a placé dans une très petite cellule pas plus grande que 7 mètres carrés où nous étions au nombre de 15 détenus. Le système carcéral nous autorisait uniquement à aller une fois par jour aux toilettes, les matins. Nous n'avions droit qu'à un repas composé d'un morceau de pain avec du riz et des pommes de terre bouillies que les geôliers nous jetaient dans nos cellules. J'ignorais jusque-là le sort qu'on me réservait. Je me demandais inquiet, comment j'allais sortir de ce lieu.

Après trois jours de détention, j'ai été enfin appelé pour être interrogé. Le directeur du Centre m'avait fait sortir de ma cellule avec les yeux bandés et les mains menottées. Deux gardes m'ont amené dans une salle où je devais être interrogé. Dans les salles autour de moi, j'entendais des voix, des gens qui hurlaient sous la torture. Et puis, subitement, l'interrogateur s'est mis à me battre avec un bâton et à m'électrocuter pour me souhaiter « la bienvenue » avec son air moqueur et sadique. L'interrogatoire avait ainsi débuté et je refusais d'admettre ma participation dans les manifestations. C'est alors qu'ils ont commencé à me battre brutalement et à m'électrocuter pendant un long moment avant de me ramener dans ma cellule.

Le lendemain, j'avais subi un autre interrogatoire. Cette fois-ci, à ma grande stupéfaction, l'officier m'avait montré un enregistrement vidéo affichant ma partici-

pation aux funérailles de mon ami tué lors de la manifestation en banlieue de Damas. Je lui avais alors affirmé que c'était juste une cérémonie d'enterrement et non pas une manifestation contre le régime. Cette nouvelle preuve en leur possession avait alors amplifié la torture. Cette fois-ci, ils m'ont mis dans un tonneau d'eau. Je ne savais pas vraiment à l'instant ce qui allait m'arriver. Je ne peux pas vous décrire la douleur que j'avais ressentie quand ils ont mis un câble électrique dans le baril d'eau. Je me suis évanoui. Je me suis réveillé que beaucoup

plus tard dans ma cellule avec de nombreuses blessures sur mon corps dues à l'électrocution.

Cette torture violente n'était pas pour autant la dernière. Lors de mon dernier interrogatoire, on ne m'avait même plus posé de questions. Dénudé, ils m'avaient placé sur une table métallique. Ils m'insultaient et jouaient avec mes parties génitales. Ils m'ont pénétré un énorme bâton de bois dans mon

anus. De toute évidence, ils voulaient m'humilier. C'est au cours de cette séance déshumanisante que j'ai enfin compris que j'étais détenu à cause de mes opinions.

À l'issue de cette énième séance de torture, j'ai été transporté dans ma cellule en attendant le sort que le lendemain me réservait...

Après 15 jours dans ce centre de torture, une liste de quelques détenus a été dressée dans laquelle figurait mon nom. J'en étais très ravi. Je me disais enfin que j'allais rentrer à la maison. Déjà, nous avions pu entendre que bon nombre de cas de détenus étaient médiatisés.

Nous avons été mis dans un bus. Je tentais de voir notre prochaine destina-

« C'EST AU COURS DE CETTE SÉANCE DÉSHUMANISANTE QUE J'AI ENFIN COMPRIS QUE J'ÉTAIS DÉTENU À CAUSE DE MES OPINIONS. »



tion malgré mes yeux bandés avec un tissu épais tout au long du trajet. Je pensais qu'on nous transportait vers le Palais de justice [de Damas] mais soudain, le bus va changer de direction et emprunter la Route de Beyrouth. Cette longue route était très caillouteuse et difficile. Finalement, le bus s'était arrêté dans une zone montagneuse dans la région de Maza.

À ce moment-là, je me suis dit : « Ca y'est, c'est ici qu'ils vont nous tuer », mais heureusement il y avait une quatrième vague de détenus qui est arrivée au même moment. C'était un lieu assez étroit d'à peine 35 mètres carrés. Mais je me disais qu'il valait plutôt mourir là que de retourner dans l'autre centre. On nous a fait descendre de manière brutale du bus et quand je suis descendu, il y avait un si grand nombre de détenus dans ce petit endroit. Nous étions 97 personnes dans une seule cellule et à l'intérieur, une petite toilette sans fenêtre pour respirer ni accès au soleil. Il y'avait juste quelques petits trous dans le plafond pour que l'air rentre dans la cellule.

Je suis resté presque quatre mois dans cette cellule à subir les actes de torture qui étaient devenues des habitudes quotidiennes incontournables. Nous étions torturés ainsi, quand on nous apportait la nourriture le matin ou certaines fois pendant des visites inopinées, en plein milieu de la nuit, de soldats qui s'ennuyaient. Les tortures étaient de plus en plus sophistiquées et les soldats ne tarissaient pas de moqueries et de mots obscènes à notre égard. Dans ce centre lugubre nous avons fini par nous habituer aux odeurs nauséabondes. [...]

Avant ma sortie de ce centre quatre jours plus tôt, les soldats nous avaient offert du

matériel pour notre toilette et celles de nos cellules. Il fallait raser nos longues barbes qui recouvraient quasiment tout notre visage. Tout le monde était surpris par ce changement brusque. J'ai su plus tard après mon départ que cette initiative avait été possible grâce aux appels de la Ligue des États Arabes, qui voulait connaître tous les lieux de détentions des prisonniers afin de leur rendre visite.

Quatre jours après cet appel, les gardes pénitentiaires ont appelé quelques noms et mon nom figurait parmi eux. J'étais très heureux et j'avais pris le temps d'informer mes amis de ma libération prochaine et leur avais fait un dernier adieu. En fait, ce trajet s'est achevé à l'aéroport militaire d'Al Maza où on m'avait remis quelques affaires et demandé de signer certains papiers. Je ne

pouvais même pas bien voir ce qu'on me demandait de signer. Quand j'avais demandé aux forces de sécurité de quoi il s'agissait, ils m'avaient juste demandé de signer et de me taire.

Nous sommes entrés dans la prison du Palais de Justice de Damas et il y avait un grand nombre de prisonniers civils. Et depuis la prison, nous pouvions voir des gens de l'extérieur. Et oui, je me souviens avoir aperçu une ravissante jeune

filles. Depuis le temps, je n'avais pas fréquenté une seule fille. Dans cet endroit, un des détenus avait une cigarette et quand je lui ai avoué que je venais du centre des Services de Renseignements de l'Armée de l'Air Syrienne, il m'a témoigné du respect et m'a offert sa cigarette. Je l'ai fumée, je l'ai savourée longuement. C'était très bon.

Après environ une demi-heure d'attente, le Procureur m'avait autorisé à sortir et regagner ma liberté. Il n'a pas manqué

« JE SUIS RESTÉ
PRESQUE
QUATRE MOIS
À SUBIR DES
ACTES DE
TORTURE
QUI ÉTAIENT
DEVENUES DES
HABITUDES. »

néanmoins, de me mettre en garde contre d'éventuelles participations dans des manifestations. C'était un jour de rêve ; l'un des plus beaux de ma vie.

Devant le Palais de Justice, il y avait beaucoup de gens qui attendaient. Une femme âgée d'une cinquantaine d'années m'avait arrêté en me demandant d'où je venais. Je lui avais répondu : « du Renseignement de l'Armée ». Toute heureuse, elle m'a alors posé des questions sur son fils qui était probablement détenu avec moi. Je lui avais répondu qu'effectivement qu'on était ensemble en détention. J'ai tout de suite vu la joie dans ses yeux. Mais malheureusement, le fils dont elle parlait était avec moi dans la même cellule mais ne s'en était pas sorti. Je ne lui avais rien dit à ce propos. Elle paraissait si heureuse de savoir que son fils était toujours en vie. Pour me remercier, elle m'avait offert des biscuits et adressé quelques bénédictions [...]

Quand je suis arrivé à la maison, l'électricité était coupée, je ne pouvais donc pas sonner la cloche. Je suis allé donc à l'épicerie du quartier pour contacter mes parents. C'est ma sœur Batoul qui m'avait répondu. Elle avait dit au téléphone : « Halo ! C'est qui à l'appareil ? » Je lui avait dit : « c'est Massaab ! Viens m'ouvrir la porte ».

Finalement, c'était mon frère Mahmoud qui m'avait ouvert la porte. Il y avait ma mère dans les escaliers heureuse et sous l'effet de l'émotion. Mon père comme dans un état d'éphorie, n'arrêtait pas de remercier le ciel. Ils n'en croyaient pas à leurs yeux. Personne ne croyait que j'étais encore en vie. Ils s'imaginaient tous que j'étais sûrement mort en prison et que je ne retournerais plus jamais à la maison.

Quelques jours après, j'ai procédé à une opération chirurgicale de mes pieds dont les blessures avaient été grièvement infectées par les effets de la moisissure dans les centres de tortures [...]. ■

« MON PÈRE,
N'ARRÊTAIT PAS DE
REMERCIER LE CIEL
ET N'EN CROYAIENT
PAS À LEURS YEUX.
PERSONNE NE
CROYAIT QUE J'ÉTAIS
ENCORE EN VIE. »



L'intégralité de ce témoignage en arabe est à lire sur le site internet de la FEMED.

disparitions-euromed.org

MAROC

**Salem Habiba
El Hakmaoui**

« Mon fils est toujours
vivant tant qu'il n'aura pas
sa véritable tombe »

En tant que mère du disparu Salem Abdellatif Mme Salem Habiba El Hakmaoui, je me réjouis de la commémoration de chaque 30 août comme « Journée internationale des victimes de disparitions forcées ».

Grace au soutien de l'AMRVT et le comité des familles des disparus et victimes de la disparition forcée au Maroc, j'ai déclaré devant la télévision Marocaine 2M, le 26 juin 2015 que mon souhait de connaître le sort de mon fils dont le nom figure sur la liste des disparus du 13 octobre 1989, reconnu par l'état Marocain, est un besoin vital et essentiel pour une personne de mon Age. Mon fils restera toujours vivant tant qu'il n'aura pas sa véritable tombe. Je le vois toutes les nuits dans mon sommeil en train de se faire torturer par ses bourreaux.

Pour moi, tous ces rapports et déclarations ambigües des institutions et des

responsables de l'État marocain ont juste contribué à masquer la vérité sur les victimes des disparitions forcées de 1989 ; à suspendre les enquêtes pour la majorité des familles des victimes, entamées depuis 2004 et à favoriser l'impunité des responsables du gouvernement.

L'État marocain ne dévoile toujours pas la totalité des lieux d'arrestation, de détention et de séquestration des victimes, et les méthodes d'identification des dépouilles des victimes enterrées dans des fosses communes n'est appliquées à toutes les victimes et les résultats d'ADN des dépouilles, ne coïncident pas toujours avec l'identité des victimes.

Par conséquent, tout cela ne conduit pas à Connaître la vérité et la préservation de la mémoire, ainsi que la non-répétition, qui est une entrée clé pour le rétablissement de la paix et la justice dans notre pays. ■

*« L'ÉTAT MAROCAIN NE DÉVOILE
TOUJOURS PAS LA TOTALITÉ DES LIEUX
D'ARRESTATION, DE DÉTENTION ET
DE SÉQUESTRATION DES VICTIMES. »*

Fatima Abbou

18 ans d'attente
d'information sur
le sort de son fils

Je m'appelle Fatima Abbou, j'ai 67 ans et mère de Mohammed Esslami, disparu le 29 novembre 1997 à Rabat. Mon fils avait tout juste, 27 ans lorsqu'il a été enlevé alors qu'il venait de soutenir son doctorat en médecine générale au Maroc. Depuis cette date, je n'ai aucune information sur son sort ; je ne sais ni ce qui lui est arrivé ni s'il est toujours vivant ou pas.

L'Instance Équité et Réconciliation marocaine n'a pu nous faire la lumière sur son sort et s'est contenté de classer le dossier de mon fils parmi les cas non résolus.

Depuis plus de 18 ans, nous n'avons aucune information sur lui mais nous continuons toujours notre combat pour la vérité.

Le père de mon fils est décédé en 2011 sans avoir pu exercer son droit à la vérité sur le sort de son enfant. La disparition forcée de Mohammed a profondément bouleversé notre vie de famille et nous a plongé dans une tristesse continue.

Nous demandons aux autorités marocaines de faire la lumière sur tous les cas de disparitions forcées au Maroc et de rendre justice aux familles dont la douleur ne sera apaisée qu'à travers le rétablissement de la vérité. ■

ALGÉRIE

- Histoire d'un disparu, Rachid Bakhtiar Meftah

« Dégage ou je te vide mon chargeur dessus ! ». C'est en ces termes que les agents du Meftah ont reçu la mère de Rachid Bakhtiar lorsqu'elle s'y est présentée pour voir son fils en avril.

Ouvrier à l'usine de cimenterie de Meftah, Rachid a été emmené au commissariat de Meftah après avoir été arrêté par un garde communal l'après-midi du 16 avril 1996. C'était un mardi et Rachid venait de quitter le café où il avait l'habitude de rencontrer ses amis. Devant la porte, il a été abordé par le garde communal qui, armé, l'a forcé à le suivre. Depuis ce jour, plus aucune nouvelle de lui.

Malgré les menaces, la mère de Rachid a redoublé d'efforts pour le retrouver. De nombreuses plaintes ont été déposées, mais aucune information sur le sort de Rachid n'a pu être obtenue jusqu'à aujourd'hui.

Confrontée au déni des autorités, sa mère garde cependant toujours l'espoir de revoir un jour son fils. ■

« LE PÈRE DE
MON FILS EST
DÉCÉDÉ EN 2011
SANS AVOIR PU
EXERCER SON
DROIT À LA
VÉRITÉ SUR LE
SORT DE SON
ENFANT. »

Retrouvez cette
histoire complète sur

www.memorial-algerie.org



KOSOVO

Massacre on Berisha family on 26 March 1999 in Suhareka, Interview With Dashurije (Berisha) Kuqi (En Anglais)

What can you remember 16 years back?

I find it hard to recall some of the details, but still, I remember, we were talking on the phone on the morning of 16th of March 26 1999, with my parents, when I realized (voice from the phone) that Serb police and paramilitary forces just entered in the house of my parents. Out of released phone receptor I heard animal criminals screaming and swearing. On that day from the house of my parents were abducted 10 members of my family, my mother and father, two brothers, sisters-in-law, one sister, two nephews 3 and 5 years old and grandmother 100 years. Sometimes it feels like that this tragedy happened yesterday. Police and paramilitaries abducted them by force from their house, not because they have done anything wrong, but only that they were Albanians. Those days (March 28) almost all the city had been expelled from their homes and forcibly deported us abroad, in Albania. My life as a refugee was anxious, because I didn't know anything for the fate of my family, except unverified rumors.

When you realized that your family members are civilian casualties?

After returning from Albania we realized that our family members were no longer among the living but have been killed and massacred in an business location 200 meters away from the house. In that location have been collected from also and from other families in the neighbourhood and in a moment shattered their life's with repeating rifle's,

hand grenades, 50 innocent people, among them, university professors, teachers, businessman, pregnant women, elderly but more than half of them children under the age of 18 years old. I found at the crime scene of children toys pacifiers. Crime was intended, prepared from high level of a Serbian structured political system.

In less than 2 months trying to lose track of crime, our family members were buried and moved from one place to another. Initially location was a military polygon, managed

from Serbs military forces. After the war along my sister and other family members have been looked the burial site. On superficialities of the land, we have found clothes and different items, which we recognized that they were of our disappeared family members. Later we realized that the victims were exhumed and deported with refrigerated trucks to Serbia and castaway into the Danube River. From the media we realized that

when refrigerator truck with remains was picked up from river they were buried in a mass grave in Batajnica near Belgrade, Serbia.

Then?

Out of 12-members of the family, only two members survived, due to the fact that we were married and we were living separately. After identifying missing persons that we considered missing lived with the hope that maybe someone was alive. This feeling lasted for years. Even when Serbia began returning victims from mass graves in the family we were diseased, in one aspect we expects to found their name on those lists and finally allocate a permanent resting place, on the other hand do not wanted to lose hope that they still could be alive somewhere.

We lived in anxiety, in suffering what will bring tomorrow. Finally after 14 years, from

« VICTIMS WERE EXHUMED AND DEPORTED WITH TRUCKS TO SERBIA AND CASTAWAY INTO THE DANUBE RIVER. »

a mass grave, Batajnica in Serbia, there were found and identified and buried 8 remains of my disappeared family members. Now, I am still looking for my brother, who was a university professor and my sister-in-law. We expect and live with hope that their remains to be found somewhere. The hope extinguishes the last.

Justice in transition, what is your opinion as family of missing persons?

As a family we think that justice has failed. Until criminals who have committed crimes, which we know by name and surname, moved freely in Serbia and not brought in front of justice, no comfort in the spirit of family.

It is absurd invitation for forgiveness and reconciliation when we are still seeking for the remains of our loved one. It is absurd to talk about reconciliation and forgiveness while the Serbian government does not require public apology for the crimes. Increased pressure of the international community for dialogue and forgiveness reflects like an effort to equalize the criminal and the victim.

What is your opinion on the Court's judgments and verdicts for war crimes in Belgrade?

A Court Trial for war crimes in Belgrade is Serbian regime farce. Unfortunately, our initial suspicions before the trial began, that it would not be fair judiciary for the Suva Reka case, happened. Serbia made efforts through some trials fulfill allegedly crime against the Albanian population in Kosovo. Criminal trials should be conducted at the crime scene, in the respective courts in Kosovo.

In the end?

The last 16 years were very devastating for us. We live waiting, distressed, sleepless, in anticipation of any report from the competent bodies dealing with the fate of missing persons, and our loved ones. It is a life full of sorrow, sufferings, without any hope or satisfaction. I would not want anyone in the world to experience the life of a family with missing persons. I wish our sufferings to come to an end as soon as possible and find our missing beloved relatives anywhere in the world. ■

POÉSIE

-
« Otage malgré lui »
de Zakia Lakel, mère de
disparu en Algérie

Moi l'enfant arrêté, pourtant innocent
Ligoté et malmené
Menottes aux mains, en prison je suis jeté
Ou sont mes parents... ? Ou sont mes amis... ?
Dans un mouroir vivant je suis enterré
Qu'ais- je fais ?
De tous les maux on m'accablait
Combien de temps suis-je ici ?
Le jour est devenu nuit
J'ai peur au moindre bruit
Mon corps est meurtri
Maman prie pour moi !
Dans mon pays il n'y a pas de loi
En mon Dieu j'ai la foi, Malgré ma souffrance...
Malgré cette cadence...
Même si je ne marche plus
Même si je suis devenue aveugle
À vous je m'adresse maman de disparu
À vous citoyens qui remplissaient les rues
Priez pour nous, unissez-vous
Ne nous oubliez pas, nous les disparus...

KOSOVO

Activités de l'association « Shpresimi » (Espoir) en faveur du soutien des familles des victimes de la guerre et des disparitions forcées à Suharekë

> 27 avril : journée nationale des personnes disparues au Kosovo

L'Association «Shpresimi» par les membres du Conseil de Coordination de l'Association Familiale des Personnes Disparues a été active dans l'organisation de la commémoration de la journée des personnes disparues au Kosovo. En cette année, un monument a été inauguré pour les personnes disparues, devant l'Assemblée du Kosovo, ainsi que la tenue d'une séance au sein de l'Assemblée consacrée à la question du sort des personnes disparues. Cette initiative a visé à mettre davantage de pression sur le gouvernement Serbe afin qu'il déclassé les dossiers secrets de la police et de l'armée serbes sur les charniers en Serbie et ailleurs.

« EN ÇETTE ANNÉE, UN MONUMENT A ÉTÉ INAUGURÉ POUR LES PERSONNES DISPARUES, DEVANT L'ASSEMBLÉE DU KOSOVO. »

Après la séance de l'Assemblée du Kosovo, avec les familles des disparus, nous sommes allés à Meja, à Gjakove où 377 citoyens albanais ont été tués et massacrés par la police et l'armée serbes. Une réunion a eu lieu avec les membres des familles où leurs demandes ont été exposées afin que les processus pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues ne soient pas suspendus. Des promesses avaient été faites par les dirigeants dans le sens de faire le maximum pour éclaircir le sort de toutes les personnes disparues. Mais il n'y a toujours pas de résultats. Il s'agit d'une négligence incompréhensible de tous nos dirigeants ce qui est bien évidemment, inquiétant.

> 30 août : journée internationale des personnes disparues

Le Conseil organisationnel a divulgué l'ordre du jour de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, le 30 Août.

Le 27 et 28 Août, les hommages ont été rendus en plusieurs lieux où des massacres ont été commis, durant l'année 1999 et le



« AU KOSOVO, 1653 DES 6053
PERSONNES DISPARUES,
SONT SUPPOSÉES ENTERRÉES
DANS DES FOSSES
COMMUNES EN SERBIE. »

29 août, Plusieurs associations ont rendu hommages aux disparus dans les cimetières de leurs villes.

Nous à Suhareka, avons posé des bouquets de fleurs auprès du Mémorial des victimes civils et sur les tombes du cimetière des personnes tuées ou disparues. Ensuite, nous avons échangé avec plusieurs membres de familles de personnes disparues afin de leur arracher à l'isolement et lutter auprès d'eux pour un objectif commun : Celui de l'impunité des crimes de disparition forcée.

L'apothéose de cette Journée a eu lieu dans la capitale du Kosovo, à Pristina. Cette année, la participation des membres des familles a été symbolique car il y a 16 ans maintenant que les familles des personnes disparues exigent d'avoir des informations sur le sort de leurs proches depuis 1999. Au Kosovo, 1653 des 6053 personnes disparues, sont supposées enterrées dans des fosses communes en Serbie. Nos associations font des demandes incessante est que le dialogue avec la Serbie à Bruxelles, sur le sort des disparus s'effectue. Pour cela, le Gouvernement et les représentants des associations des familles demandent à faire pression internationale sur l'Etat serbe.

À l'occasion de la Journée internationale des personnes disparues, le Président du

Kosovo Atifete Jahjaga, a fait un discours au grand public où il a affirmé que : «*Les disparus sont la plaie la plus profonde du Kosovo. Beaucoup de familles, pour soulager cette douleur et pour trouver la paix à juste titre les familles exigent plus de travail sur le sort de leurs proches. C'est la blessure la plus profonde et une des plus grandes douleurs continueuse pour chaque citoyen du Kosovo* ».

Certains étudiants de la Faculté des Beaux-Arts au Boulevard de Mère Teresa se sont présentés avec des tableaux figurant la question : «*Où sont-ils ?* », le chiffre 1653. Au-dessus de leurs silhouettes, beaucoup de citoyens kosovars avait inscrit des messages ou des informations dont ils possèdent sur les personnes disparues.

Enfin, les membres des familles des personnes disparues ont souhaité «*que l'on ait au moins une tombe pour mettre des fleurs* ». ■

COMMUNIQUÉS DE PRESSE D'ASSOCIATIONS MEMBRES

DE LA FEMED SUR LES DISPARITIONS FORCÉES À L'OCCASION
DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES VICTIMES
DE DISPARITIONS FORCÉES DU 30 AOÛT 2015

LYBIE

Human Rights Solidarity

Human Rights Solidarity in Libya is in direct contact with the international Fact Finding Committee which HRC in its last session requested High Commissioner to establish.

The association Human Rights Solidarity provided the Committee with all the cases and established direct contact with families of victims of enforced disappearances to keep a channel of communication.

Our activities on the 30 August were focused on media outreach. We published a press release calling to end Enforced disappearance in Libya under transition.

Also, Human Rights Solidarity called for armed groups to release all those who are in their hands and/or under their responsibility without any restriction or condition, and demanded governmental authorities to take all necessary measures to put an end

to this phenomenon and to remember that, according to Libyan legislation and international law that all persons deprived of their liberty should be registered or recorded.

The Human Rights Solidarity took seven cases of enforced disappearances in Libya at the date of 30th August 2015 as examples; the examples are of different background and from different geographical places. Among them:



Dr. Abdul Jalil Gherebi El Rujbani, director of general central Tripoli general central hospital armed group broke into his working place on 11 may 2015 and arrested him and took him to an unknown destination, and sources close to him that he was kidnapped on the background of his origi



Walid Salhab and Mohamed ALshalali and Mohammad Aziz relief workers, affiliated to the Sheikh Taher ALZawi relief, kidnapped on 5 may 2015, on their way to the south-west to Libya for distribution of humanitarian aid by an armed group in the area Alshweirf affiliated with former regime, according to several sources, as of the date of August 19 the Relief organization reported that it is not able to secure their releases or assure their safety. Based on that published a picture of three relief workers. ■

MAROC

- Comité de Coordination des Familles des Disparus (FMVJ)



> Forum Marocain Vérité et Justice

> Comité de coordination des familles des disparus et des victimes de la disparition forcées au Maroc

La vérité, toute la vérité sur le sort des disparus et l'ensemble des violations graves des droits humains.

L'Assemblée générale des Nations Unies se saisit de cette question et proclame le 30 août Journée internationale des victimes de disparition forcée, célébrée depuis 2011.

À cette occasion, nous, Comité de coordination des familles des disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc, rappelons que le Maroc n'a connu ni guerre civile, ni guerre de factions dont peuvent résulter des disparitions et dont l'élucidation demanderait lieu à tout un travail d'enquête et d'investigation. Non, les disparitions ont été perpétrées par un régime fort et bien structuré. De ce fait, personne ne peut croire que l'État ignore la vérité.

Personne ne peut croire que l'État ignore l'identité et le nombre de disparus qui sont encore en vie, le lieu de leurs séquestrations et les circonstances de leurs disparitions.

L'histoire peut encore se conjuguer au présent. En effet, le régime marocain n'a jamais supporté la moindre contestation. Si les méthodes changent, l'esprit lui ne change pas.

Il faut donc faire de l'abolition de l'impunité et de l'établissement de la vérité et de la justice l'objectif permanent qui ne serait ni monnayable ni négociable et préparer les conditions de rapports de forces qui nous permettront de l'atteindre et ce n'est que dans ces conditions que nous pouvons imposer notre conception de la commission vérité [...].

Fait à Casablanca le 30 août 2015. ■

« LE MAROC
N'A CONNU NI
GUERRE CIVILE,
NI GUERRE
DE FACTIONS
DONT PEUVENT
RÉSULTER DES
DISPARITIONS. »

BOSNIE

Association des Familles des Personnes Détenues et Disparues « Vrbanja » Kotor Varos - Travnik

Le 30 août 2015, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, l'Association des personnes détenues et disparues de la ville de Kotor Varos a organisé un événement à Travnik avec le soutien de l'ICMP et le CICR. C'était l'occasion de se souvenir des personnes disparues mais aussi d'appeler les autorités et les institutions de la Bosnie-Herzégovine de faire la lumière sur le sort de ses citoyens disparus.

En face du supermarché Konzum, une silhouette en carton a été installée sur laquelle les passants et les membres des familles des disparus ont pu accrocher des messages. De même, à 11h55, 300 ballons ont été lâchés sur lesquels ont été écrits les noms des détenus et des disparus de Kotor Varos.

Par la même occasion, l'association a organisé la signature d'une pétition demandant la mise en œuvre de la Loi sur les personnes disparues en Bosnie-Herzégovine qui permettrait de résoudre la question des disparus afin que les familles puissent exercer leur droit à la vérité. En seulement deux heures, 250 signatures ont été recueillies.

Le 1^{er} septembre 2015, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, deux représentants de notre association ont assisté à la session spéciale organisée par la Commission mixte pour les droits de l'homme du Parlement de la Bosnie-Herzégovine. ■



SYRIE

Communiqué conjoint d'associations locales

Les organisations de défense des droits de l'homme en Syrie, reçoivent toujours, et avec une immense préoccupation, la poursuite du tourbillon de violence, à travers l'élargissement et l'amplification des affrontements armés dans de nombreuses rues et villes syriennes. Cette situation a engendré l'augmentation du nombre des victimes (morts, blessés, disparus... dans la population civile, l'armée et la police).

Dans un bilan non encore définitif, nous avons établi ce rapport sur le nombre de victimes des violences survenues entre le 30 et le 31/08/2015. Nous avons reçu de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme en Syrie, de nombreux noms et chiffres en termes de morts, blessés, disparus etc. D'autres victimes n'étaient pas immédiatement identifiables. Après vérification, nous avons répertorié les noms suivants :

Enlèvements et disparitions forcées Damas et alentours :

Souha Nader Dib : de la région Elbarda-compagne de Damas, a été victime d'un enlèvement et/ou disparition forcée, en date du 29/08/2015, de la part d'individus armés inconnus, son sort reste inconnu.

Hanane Hocine Abd-elrahmene : de la région Elbarza- compagne de Damas, a été victime d'un enlèvement et /ou disparition forcée, en date du 17/08/ 2015, de la part d'individus armés inconnus, son sort demeure encore inconnu.

Salim Badr Reslane : de la région Elhadjar Elaswad- compagne de Damas, a été victime d'un enlèvement et /ou disparition forcée en date du 01/ 05/ 2014, de la part d'individus armés inconnus, son sort demeure encore inconnu.

Ahmed Bachir Assalia : de la région Elbarza- compagne de Damas, a été victime d'un enlèvement et /ou disparition forcée en date du 10/ 10/ 2012, de la part d'individus armés inconnus, son sort reste encore inconnu.

Abd-elrahim Mahmoud Elatre : de la région Sahnaya- compagne de Damas, a été victime d'un enlèvement et /ou disparition forcée, en date du 21/ 12/ 2012, de la part d'individus armés inconnus, son sort reste inconnu.

Alep :

Moumen Ibrahim Sermini : de la région Boustene Elbacha a été victime d'un enlèvement et /ou disparition forcée en date du 29/08/2015, de la part d'individus armés inconnus, son sort reste inconnu.

Homs :

Sarah Mustapha Elchikh Ramadane : de la région Bab Tadmor, a été victime d'un enlèvement et/ou disparition forcée, en date du 03/08/2015, de la part d'individus armés inconnus, son sort reste inconnu.

Elrika :

Mohamed Samir Elchwich : de la région Madaane-compagne de Elrika, a été victime d'un enlèvement et /ou disparition forcée, en date du 14/ 08/ 2015, de la part d'individus armés appartenant à l'Organisation de l'Etat Islamique « Daech ». Son sort reste inconnu.

Compagne Dir Elzour :

Tarik Abd-elhakim Dendel : de la région Eldjoura, a été victime d'un enlèvement et /ou disparition forcée, en date du 27/ 08/ 2015, de la part d'individus armés, appartenant à l'Organisation de l'État Islamique « Daech », son sort reste inconnu.

Fait à Damas le 31 / 08/ 2015

Organisations signataires :

- 1- Organisation des droits Humains en Syrie
- 2- Organisation Nationale des droits Humains en Syrie
- 3- Organisation Kurde des droits humains en Syrie (DAD)
- 4- Commission Kurde des droits Humains en Syrie (Observateur)
- 5- Organisation arabe des droits humains en Syrie
- 6- Organisation de défense des détenus d'opinion en Syrie (Rouanca)
- 7- Commissions de défense des libertés démocratiques et droits humains en Syrie (LDH) ■

« DANS UN BILAN NON ENCORE DÉFINITIF, NOUS AVONS ÉTABLI CE RAPPORT SUR LE NOMBRE DE VICTIMES DES VIOLENCES SURVENUES. »

Irak

Quelques images

L'association membre de la FEMED « Al-A'ata for Human Rights » et Head Al-Rahma net for the missing and the disappeared » distribuent des vivres et des médicaments de premières nécessités aux familles déplacées. Cette initiative est mise en œuvre afin de venir en aide à ces familles mais aussi sert de moyen d'identification de toutes les personnes disparues dans la région du sud de Kirkouk et Tuzkhormato dans ce pays qui compte officiellement plus de 16 555 entre 1980 et 2014 (1). ■



1. () Report of the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances, Annexe II summary cases of enforced or involuntary disappearance reported to the Working Group between 1980 and 2014, and the general allegations transmitted, 04 août 2014, Page. 29 - Et Communiqué, Examen de l'Irak par le Comité des Disparitions Forcées, 8 septembre 2015

DISPARITIONS FORCÉES

LA PAROLE AUX EXPERTS

**Interview de Madame
Nassera Dutour à RFI :**
« La FEMED et la lutte
contre l'impunité »

Le 30 août est la journée internationale des victimes de disparition forcée. En France, la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (Femed) tente de lutter contre la chape de plomb qui règne autour de ce phénomène.

RFI : - Pourquoi vous être engagée dans la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) ?

J'ai créé le collectif des associations des familles disparues en Algérie, après la disparition de mon fils. C'était le 30 janvier 1997 exactement. Il habitait en Algérie chez ma mère dans une banlieue algéroise. Il était dehors. Il attendait ses copains et une voiture est passée et l'a raflé. J'ai suivi sa trace un petit peu pendant deux mois. [...] Je n'ai pas eu de papier écrit ni de confirmation que c'était bien lui, mais j'ai appris qu'il avait été détenu au commissariat de la commune de Baraki, la commune où il habitait. Puis la sécurité militaire l'a pris. Et après, c'est fini... Même 20 ans plus tard, c'est toujours pénible et douloureux.

« LE RÔLE DE
LA FEMED EST
DE SORTIR DE
L'ISOLEMENT
TOUTES CES
ASSOCIATIONS
DE VICTIMES,
DE LES FORMER
ET DE LES
INFORMER. »

Au fil des ans, j'ai connu des familles de disparus d'abord en Algérie puis dans d'autres pays. Comme moi, elles se battent sans relâche. Comme moi, elles ont les mêmes attentes : la vérité, la justice, le retour de leur proche. C'est ainsi qu'en 2000, nous avons d'abord créé une coalition des familles de disparus qui était informelle. Puis en 2005, dans le cadre du Forum social méditerranéen à Barcelone nous avons décidé de donner une existence légale à la

coalition qui est devenue en 2007, la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées.

Pouvez-vous nous expliquer le rôle de la FEMED ?

La FEMED est une organisation qui regroupe 26 associations essentiellement de familles de disparus. Le rôle de la Femed est de sortir de l'isolement toutes ces associations de victimes, de les former et de les informer. Des associations de différents pays peuvent

échanger leurs expériences, voir ce qui se passe ailleurs, apprendre des expériences de chacun et les sortir de leur isolement. Notre but est de contribuer à l'éradication de la disparition forcée et la lutte contre l'impunité. Pour l'instant, on n'a pas atteint notre objectif principal, j'espère qu'un jour on y arrivera. La disparition forcée est [...]

quelque chose de terrible parce que ça détruit une famille, ça détruit des vies. C'est un phénomène qui touche le monde entier et pourtant, il semble que personne ne le sait [...].

Quelles sont vos stratégies pour mettre fin aux disparitions ?

Pour y parvenir, notre stratégie est de former les associations membres sur les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, sur la documentation des violations des droits de l'homme et sur la communication. Tout cela pour renforcer leur capacité pour qu'ils puissent eux-mêmes, lutter convenablement dans leur pays, pour qu'ils aient les outils nécessaires pour lutter contre l'impunité et les disparitions forcées. On a fait découvrir à nos associations membres les Nations unies, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe. On les a amené à plusieurs reprises aux Nations unies, on leur a fait rencontrer le groupe de travail sur les disparitions forcées, les rapporteurs spéciaux, des députés... Des missions sur le terrain.

Comment explique-t-on ces disparitions ?

C'est politique, bien sûr, surtout quand ce sont les autorités qui font disparaître les personnes. Cela dépend des pays, mais c'est une façon de semer la terreur. La disparition fait très peur. C'est une arme terrible. Quand quelqu'un est mort et que les parents enterrent la personne, au bout d'un moment on fait son deuil. C'est la vie qui veut ça. Mais dans la disparition, on attend. Au début on est pétrifié, on n'ose pas parler. On a peur de parler parce qu'on a peur

qu'on tue la personne disparue. En Algérie, ce que l'on constate, c'est que lorsque les personnes sont arrêtées en groupe, il y en a toujours un qui est libéré comme ça il va raconter aux autres ce qu'il a subi [...], ce n'est que dans les années 2000 que les gens ont commencé à parler publiquement de la question.

Que vous font le plus souvent savoir vos associations ?

Quel que soit le pays, quelle que soit l'association, c'est toujours le mot vérité qui revient. Toutes les associations qu'on a visitées dans tous les pays du pourtour méditerranéen et ailleurs, la chose qu'ils vous disent c'est qu'ils veulent la vérité. En Bosnie, malgré l'ouverture des fausses communes et les charniers, la reconstitution et l'identification des corps, les associations vous disent, « on n'a pas eu la vérité. ■

« QUEL QUE
SOIT LE PAYS,
QUELLE
QUE SOIT
L'ASSOCIATION,
C'EST
TOUJOURS LE
MOT VÉRITÉ
QUI REVIENT. »

MAROC

Entretien avec Monsieur Boubkeur Largou,
Président de l'Organisation
Marocaine Des Droits
Humains (OMDH)

Dans quel contexte, a été célébrée la Journée internationale des victimes de disparition forcée ?

La célébration de la Journée internationale des victimes de disparition forcée cette année, s'accompagne, à l'instar des quatre années ayant succédé le prétendu « Printemps arabe » de scènes affreuses, étant donné que la majeure partie des États de la région MENA (Afrique du nord et Moyen orient) et de l'Afrique subsaharienne connaissent des vagues de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires et de meurtres atroces...

Pour le Maroc, aucun cas de disparition forcée, dans le sens véritable du terme, ne fût enregistré cette année. Plusieurs fois, on a eu écho de disparition forcée concernant des cas où des personnes sont conduites aux commissariats par les forces de police ou de gendarmerie. Ces allégations sont rapportées ensuite par les médias et les familles et les proches de personnes en question.

Le Maroc a ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en mai 2013. Dans quelle mesure les dispositions de cette convention ont été implémentées ?

Je dois rappeler que l'OMDH a tenu à célébrer annuellement cette Journée internationale par l'organisation de plusieurs activités, dont des séances d'écoute accordées aux des

familles disparus pour présenter leurs témoignages et exprimer leurs souffrances. Elle a également publié un recueil des activités et actions menées dans ce sens. L'OMDH a lancé un plaidoyer pour la ratification par le Maroc de cette convention. Cette action a été renforcée par un plaidoyer collectif à côté des associations nationales puis internationales concernées. Il faut préciser que la campagne pour la ratification de la convention a été lancée le 30 août 2010.

De même, notre mémorandum à l'occasion de la révision constitutionnelle a insisté sur la criminalisation de la disparition forcée, la détention abusive et les crimes de guerre et de génocide et la torture...

Le gouvernement a ratifié la convention et déposé les instruments de ratification à l'ONU en mai 2013. Il a lancé ultérieurement, des chantiers de réforme de la justice et pro-

posé de nombreux projets et avant projets de lois concernant le Code de procédure pénale et le Code pénal [...]. La peine retenue pour ce crime est de vingt ans de prisons ferme et une amende allant de 10 à 100 mille de dirhams, et elle s'élève de 20 à 30 ans, quand l'acte

est perpétré contre des personnes mineures de moins de 18 ans ou contre une personne en situation difficile du fait de son âge, ou d'une maladie, un handicap ou une incapacité physique.

Et si l'OMDH a noté positivement la criminalisation des actes de disparition forcée, détention abusive, torture, crime de guerre, crime de génocide et de crime contre l'humanité, elle regrette néanmoins, que le débat sur l'avant-projet du Code pénal, ait occulté ces questions. Nous devrions en tant que défenseurs des droits humains, œuvrer pour la précision des dispositions concernant ces questions.

« POUR LE
MAROC,
AUCUN CAS DE
DISPARITION
FORCÉE, NE FÛT
ENREGISTRÉ
CETTE ANNÉE. »

« LA FAIBLESSE DE
L'INSTANCE ÉQUITÉ
ET RÉCONCILIATION
RÉSIDE DANS
LE FAIT DE NE
PRÉSENTER AUCUNE
EXPLICATION
SUR LES ÉVÉNEMENTS
DU RIF. »

*Où en êtes-vous par rapport à
l'établissement de la vérité totale sur
le dossier des disparus au Maroc ?*

À ce propos, l'OMDH avait l'occasion de noter à plusieurs reprises que le point de faiblesse dans le travail de l'Instance Équité et Réconciliation (IER) réside dans le fait de ne présenter aucune explication sur les événements du Rif à la fin des années cinquante du siècle dernier, et aussi sur les événements du Sahara. Elle n'a pas donné de précision sur les méthodes de répression utilisées pendant les événements du Rif.

Concernant le dossier dans sa globalité, on peut dire que l'IER, le Comité de suivi issu du Conseil consultatif des droits de l'homme (CNDH) puis Conseil national des droits de l'homme (CNDH) avaient publié trois rapports contenant les noms de toutes les victimes.

Ces rapports sont parvenus à la conviction de la nécessité pour les pouvoirs publics de poursuivre leur contribution afin de dévoiler la vérité sur les neuf cas en suspens. Il

s'agit des cas de Mehdi Benbarka, Hussein El Manouzi, Abdelhak Rouissi, Atkou, Igoudar, Wassouli, Salhi, Isslami et Abderrahmane Darwich.

Ces rapports n'ont pas contenu d'avancée à propos de l'établissement de la vérité sur l'enlèvement et l'assassinat de Mehdi Ben Barka, en dépit de la valeur symbolique du dossier de cette personne. De même pour le cas d'Hussein El Manouzi.

Le Conseil a également informé les familles des disparus Belkassem Ouazzane et Abdelhak Rouissi des résultats de l'analyse du test ADN sur les dépouilles de ces deux personnes, qui était positive pour la première et négative pour la seconde. De plus, la famille de Ouazzane a procédé à un test de contrôle de l'analyse ADN de l'échantillon afin de s'assurer du résultat annoncé.

Lors de la présentation de ses remarques préliminaires sur le volet relatif à la vérité dans le rapport final de l'IER et celui du Comité de suivi, l'OMDH a recommandé la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement des familles concernées jusqu'à l'établissement de la vérité et la divulgation de leur sort.

L'OMDH appelle également les associations et organisations nationales et internationales afin de promouvoir la Déclaration sur le droit à la vérité dans une Convention internationale et l'harmonisation des législations nationales avec les dispositions de cette convention. ■



DE VERRIE

DEVOIR DE VÉRITÉ

